

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2022 par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier par intérim qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2022-02-082 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - o 4.5. Mandat d'optimisation des ressources;
 - o 4.10. Avis de motion. Règlement 2022-1002 - Resurfacement diverses rues;
- Et avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.11. Demande au MTQ de compléter le mur antibruit de l'autoroute 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-083 AUTORISATION DE SIGNATURE. SERVICE DE POLICE DE COBOURG - ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, le directeur général, monsieur René Chalifoux, ainsi que le directeur du service de police, monsieur Steeve Boutin, à signer pour et au nom de la Ville l'accord de confidentialité avec le service de police de Cobourg.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-084 OCTROI DE CONTRAT. ÉTUDE DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT le processus de réflexion sur la faisabilité de l'aménagement de l'église en centre communautaire et de culte suite au sinistre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recourir à une expertise externe à des fins de préparation de programme fonctionnel et technique, de bilan de santé de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT le budget alloué dans le cadre du PTI 2022 adopté par ce Conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la direction loisirs, culture et vie communautaire à assurer le suivi des démarches requises pour procéder à l'étude de rénovation de l'église et de financer cette dépense, estimée à environ 23 000 \$ avant taxes à même le surplus, et ce, de la façon suivante :

- o 12 000 \$ avant taxes à la firme MLC Associés inc., expert-conseil en ingénierie;
- o 11 000 \$ avant taxes à MDTP atelier d'architecture.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-085 NOMINATION. M. MARTIN LAPLAINE. CONSEIL D'ADMINISTRATION DES HABITATIONS PHILOMÈNE.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Martin Laplaine à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Philomène.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-086 ADOPTION. RÈGLEMENT 2022-1005 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 956 533 \$ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS ET LA RÉALISATION DU PROJET DU BOISÉ DANS UN GRAND JARDIN.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 15 février 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2022-1005 autorisant un emprunt de 5 956 533 \$ pour l'acquisition de terrains et la réalisation du projet du boisé dans un grand jardin.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-087 CONTRAT DE LOCATION DES APPAREILS MULTIFONCTIONS

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un contrat d'une durée de 60 mois à XMA solutions technologiques pour la location de trois appareils multifonctions Xerox, le tout pour une valeur de 23 928,80 \$, plus les coûts d'impressions prévus au contrat, de même que les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-088 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2022-01-COM - CONCEPTION GRAPHIQUE ET INFOGRAPHIE DU BULLETIN MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT que le 25 janvier 2022, la direction du Greffe a procédé à un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour les services professionnels pour la conception graphique et l'infographie du bulletin municipal;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 15 février 2022 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission a été reçue soit :
- Gravité média

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 17 février 2022;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels 2022-01-COM pour la conception graphique et l'infographie du bulletin municipal à la société Gravité média pour un montant de 50 600 \$ taxes non incluses pour l'option 5 ans;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-135-03-345.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-089 MANDAT. ME PASCAL CLOUTIER. EXPROPRIATION - LOT 6 331 901.

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE soit autorisé le dépôt d'un avis d'expropriation sur le lot 6 331 901 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay;
- QUE soit mandaté Me Pascal Cloutier pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires pour et au nom de la Ville de Mercier, d'un avis d'expropriation sur le lot 6 331 901 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-090 RÉOLUTION AUTORISANT MME LORRAINE LOISELLE À UTILISER LE PARC LOISELLE.

CONSIDÉRANT que le terrain qui accueille aujourd'hui le parc Loiseau a été offert par monsieur Loiseau;

CONSIDÉRANT que la famille Loiseau désire organiser une journée de fête de la grande famille Loiseau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil donne l'autorisation à madame Lorraine Loiseau d'organiser la fête de la grande famille Loiseau dans le parc Loiseau le 13 août 2022;
- QUE ce Conseil accepte que soit tenu cet événement dans le parc Loiseau, mais que celui-ci demeure accessible au grand public malgré la tenue de l'événement dédié à la famille Loiseau;
- QUE ce Conseil fournisse chapiteaux, tables et chaises pour le temps de la tenue de l'événement

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-02-091 DEMANDE AU MTQ DE COMPLÉTER LE MUR ANTIBRUIT DE L'AUTOROUTE 30.

CONSIDÉRANT l'installation d'un mur antibruit sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que le mur n'est pas complet et que cela occasionne de la pollution sonore dans le quartier limitrophe de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil fasse parvenir au MTQ et à la Corporation de l'autoroute 30 une demande de complétion du mur antibruit dans les secteurs de Châteauguay et de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 13é

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 13.

2022-02-092 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité